

Les conditions générales REF VIV VELO/04-2021 sont applicables. Cette fiche les résume de manière non exhaustive. En cas de divergence par rapport aux conditions générales, cette fiche prime. Les points marqués d'une * diffèrent des conditions générales. Vous recevrez les conditions générales et la fiche IPID en même temps que cette fiche.

	OMNIUM (titre 2 des conditions générales)		ASSISTANCE (titre 3 des conditions générales)
Garanties assurées	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="background-color: #008080; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">VOL</div> <div style="background-color: #008080; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;">DEGATS MATERIELS</div> </div>		
Objet de l'assurance	+ accessoires (max. € 250 TVAC)		Assistance en cas d'accident, de panne ou de vol (vélo et passagers). Vous pouvez faire appel à ce service au maximum deux fois par an et vous devez vous trouver à au moins 1 kilomètre de votre domicile et sur une route carrossable.
	Vol de la batterie sans vol du vélo*		
Territorialité			Dans la quasi-totalité de l'Europe (voir conditions générales avec les pays assurés)
Franchise	€ 25 (TVAC)*		
Pas assuré (liste non-exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ● Accessoires amovibles ● Absence de système anti-vol requis ● Non attaché à un point d'attache fixe 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dommages lors de la participation à des compétitions ● Usure ● Ivresse ou intoxication 	
Contact	E-mail support: operations@joulebikes.be		Centrale téléphonique +32 (0)50 89 26 89
	Informez Joule par mail, allez immédiatement à la police locale pour un procès-verbal. Mentionnez dans le procès-verbal la marque du vélo, votre JOULE ID en déclarez où le vélo a été attaché.	Demandez une réparation par mail. Mentionnez votre JOULE ID et prenez une photo des dégâts	Appelez la centrale téléphonique et communiquez votre numéro de police d'assurance.
Pas d'application	L'assurance étant incluse dans le contrat de location, les articles 1 Début et durée du contrat, 2 Paiement de la prime et 5 Résiliation du titre 1, chapitre 2 des conditions générales ne sont pas applicables. *		
Garanties non assurées	PROTECTION JURIDIQUE (titre 4 des conditions générales)		DOMMAGES CORPORELS (titre 5 des conditions générales)